

L'an deux mille huit, douze décembre à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du trois décembre 2008, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44

Membres titulaires présents ou représentés: 13

Pouvoirs : 10

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 23

Présents(es)

André AUBERIC,
Christian BARTHEYE,
Jean-Marie BERTRAND,
Jean-Pierre BUIX,
Daniel CHARASSE suppléant,

Claire CHASTAN,
Pierre DALSTEIN suppléant,
Laurent HARO suppléant,
Jean-Jacques MONPEYSEN,
Hervé RASCLARD,

Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Catherine VESPIER.

Pouvoirs :

Paul ARNOUX à Laurent HARO, Gérard AZIBI à Jean-Pierre BUIX, Jean BESSON à Nicolas ROSIN, Marc BONNARD à Christian BARTHEYE, Olivier CADIER à Michel TACHE, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSEN, Pierre ETIENNE à Daniel CHARASSE, Michèle EYBALIN à Jean-Marie BERTRAND, Christine NIVOU à Hervé RASCLARD, Jean-François SIAUD à André AUBERIC.

Excusés(es)

Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD suppléant, Jean-Marie BLANCHARD suppléant, Christophe CASTANER, Thierry CORNILLET, Dominique GUEYTTE, Marianne ORY, Christine PRIOTTO, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY, Eliane TERRAS suppléante, Auguste TRUPHEME suppléant, Bruno LAGIER, Patricia MORHET-RICHAUD.

Objet : Décision Modificative n° 2 – Charges de personnel.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés le comité syndical approuve les transferts de crédits ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD